VINCENNES

Appel à Projets

Développement Durable

Dossier de demande de subvention

Edition 2023

IMPORTANT

Ce dossier fait acte de document officiel et son usage est obligatoire.

Nous vous invitons également à fournir tout document permettant de mieux appréhender votre projet.

Ce dossier est à remplir avec la plus grande attention et doit être adressé **au plus tard le vendredi 6 octobre 2023**, accompagné des pièces demandées, par courriel à l'adresse suivante : missiondd@vincennes.fr

RENSEIGNEMENTS

Mission Développement durable

Mme Eugénie El Charaffi

Chargée de mission

01 43 98 69 93

missiondd@vincennes.fr

CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : **au plus tard le 6 octobre 2023**

Réunion du jury : novembre 2023

Délibération du conseil municipal pour octroi des subventions : décembre 2023

Paiement : Le versement des subventions est conditionné par la présentation de factures acquittées correspondant au montant des subventions votées en conseil municipal.

Avant-propos

Vincennes est une ville historiquement engagée en faveur du développement durable. Elle est en effet la première ville du Val-de-Marne à s'être dotée d'un Agenda 21 en 2010, et disposait déjà d'une charte pour une administration écoresponsable en 2006.

En 2022, la Ville réaffirme son ambition de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui l'attendent, en adoptant le 29 juin 2022 le « Pacte Eco-citoyen », son nouveau plan d'actions local de développement durable pour la période 2022-2027.

Co-construit avec les habitants au travers d'ateliers participatifs, le Pacte Eco-citoyen réitère la volonté de la Ville de soutenir financièrement les initiatives associatives, visant à mettre en œuvre des projets innovants et des démarches plus respectueuses de notre environnement.

Quels types de projets sont concernés par l'appel à projets ?

Les projets retenus doivent s'inscrire dans le cadre de l'un ou plusieurs des cinq thèmes du Pacte Eco-citoyen, à savoir :

1. s'adapter au changement climatique ;
2. rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique ;
3. promouvoir des modes de production et de consommation responsables et créer un environnement de vie favorable à la santé ;
4. favoriser l'engagement solidaire et participatif ;
5. renforcer l'éco-exemplarité de Vincennes et de son administration.

Le projet doit se dérouler sur le territoire de Vincennes et être réalisé dans l'année qui suit l'octroi d'une éventuelle subvention.
L'association doit par ailleurs justifier de la mise en œuvre du projet par l'envoi des factures acquittées (en cas d'achat de matériel par exemple) et/ou des photos attestant de la réalisation.

Il pourra aborder un ou plusieurs thèmes suivants : eau, énergie, déchets, communication, sensibilisation des adhérents et du public, solidarité, éco-mobilité, hébergement durable, culture, tourisme, sport, bruit, etc. (voir en annexe des exemples de projets retenus dans le cadre de cet appel à projets). Il sera transversal si possible aux thématiques sociales, économiques et environnementales.

Le caractère novateur ou expérimental du projet sera particulièrement apprécié lors de l'examen des dossiers. L'objectif n'est pas de subventionner les activités courantes de l'association, mais bien de soutenir des projets spécifiques à vocation environnementale et/ou sociale.

Qui peut participer ?

Toutes les associations vincennoises peuvent participer, sous réserve d'un présent dossier complet et recevable.

⚠ Un projet achevé ou déjà en cours de réalisation **avant le 08 septembre 2023** n'est pas éligible à cet appel à projets.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Renseignements spécifiques à votre association	
Dénomination légale de l'association	
Nom du président	
Nom du responsable du projet	
Courriel du responsable du projet	
Adresse du siège social	
N° de téléphone	
N° de SIRET	
Courriel	
Site Internet	
Date de création (Inscription JO) et n° R.N.A	
Moyens humains de l'organisme :	
Emploi permanent à temps plein	
Emploi permanent à temps partiel	
Bénévoles	
Avez-vous un projet associatif ? si oui, merci de le joindre au dossier	○ OUI ○ NON

	Nom/Prénom	Téléphone	Mail
Président			
Trésorier			
Secrétaire			
Directrice (teur)			

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET

Informations générales concernant le projet		
Titre du projet (5-6 mots)		
Date prévisionnelle de début du projet		
Durée prévue du projet		

Résumé du projet

Éléments de diagnostic et de contexte :

Objectifs, publics visés et résultats attendus :

Description du phasage du projet :

Communication et mode de diffusion des résultats :

Eléments éventuels que vous souhaitez porter à notre attention :

Principaux thèmes du développement durable investis et lien avec le Pacte Eco-citoyen			
Votre projet est axé sur un ou plusieurs thèmes du Pacte Eco-citoyen, précisez lequel :	Votre projet traite également du ou des thèmes secondaires suivant (s), précisez :		
☐ adaptation au changement climatique ☐ sobriété ou efficacité énergétique ☐ production / consommation responsables ☐ interactions santé environnement ☐ engagement solidaire et participatif	☐ qualité de l'air ☐ pollution sonore ☐ substances chimiques, perturbateurs endocriniens ☐ éclairage raisonné	☐ ressource en eau ☐ biodiversité ☐ agriculture urbaine ☐ Bien-être animal	☐ mobilités douces ☐ tri, zéro déchet, réemploi, économie circulaire ☐ éducation au développement durable ☐ patrimoine culturel
<u>Autres thèmes abordés :</u>			

Partenaires participants au projet		
Nom de l'organisation	Public	Privé
	○	⦿
	○	○
	○	○
	○	○

Budget prévisionnel du projet

Dépenses consacrées au développement durable **(joindre à ce dossier les devis afférents)**

Intitulé des postes liés au DD	**Montant (en € TTC) :**
Poste 1 :	
Poste 2 :	
Poste 3 :	
Poste 4 :	
Total (en € TTC) : (somme des postes) :	

Plan de financement global du projet	Dépenses En € TTC :	Recettes En € TTC :	Part (en %)
Dépenses totales consacrées au projet			
Recettes totales estimées liées au projet			
Recettes générées par le projet (ventes de produits, de services, inscriptions, adhésions, etc.)			
Contribution du porteur de projet **(auto-financement)**			
Contribution demandée à la Ville (pour les dépenses liées au développement durable)			

Le cas échéant, autre(s) contribution(s) demandée(s) (y compris auprès d'autres services de la Ville*)* :

Autre(s) contribution(s) demandée(s)	**Montant de la contribution demandée En € TTC :**	**Statut de la demande (accordée, en cours d'instruction, refusée)**
Contribution demandée à :		
Contribution demandée à :		
Contribution demandée à :		
Total en €TTC (total des contributions demandées)		

Soutien financier de la Ville de Vincennes obtenu au cours des trois dernières années			
Année	**Domaine**	**Intitulé du projet**	**Montant (€ TTC)**
2020			
2021			
2022			

Autre appui de la Ville de Vincennes au cours des trois dernières années (mise à disposition gratuite de salles ou d'équipements sportifs, etc.)

Fait à :

Le :

« Certifie que les éléments fournis ci-avant sont exacts »

Signature du président

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT AVEC VOTRE DOSSIER

Dossier type ci-joint accompagné, si besoin, d'un descriptif plus détaillé du projet.
La décision du bureau décidant de la demande de subvention auprès de la Ville (veuillez joindre un exemplaire).
Le (s) devis justificatif (s) des dépenses estimées au budget prévisionnel
Un Relevé d'Identité Bancaire ou IBAN
Si l'association n'a pas précédemment perçu de subvention de la Ville de Vincennes, joindre : ▪ La copie des statuts en vigueur datés et signés de votre structure ; ▪ Le récépissé de Dépôt à la Préfecture ; ▪ L'état financier certifié du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultats et annexes) ; ▪ Le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant ; ▪ Le dernier rapport d'activité ; ▪ Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.

ANNEXE

Les étapes du traitement d'un dossier de demande de subvention

Dès son arrivée à la Ville, le dossier est dirigé vers la Mission Développement durable, chargée de procéder à son étude.

1ère étape : Instruction du dossier
La Mission Développement durable :

- vérifie la complétude du dossier et des pièces demandées et réclame, si nécessaire, des compléments d'informations ;
- vérifie que l'objet de la demande de subvention a un intérêt communal et qu'il s'inscrit dans les engagements du Pacte Eco-citoyen ;
- examine la conformité des documents administratifs ;
- contrôle la validité et l'équilibre du budget prévisionnel ;
- sollicite éventuellement un avis ou une expertise spécifique auprès de personnes qualifiées.

2ème étape : Réunion du jury : novembre 2023
Le jury, composé des membres du Comité Consultatif du Développement Durable, se réunira pour rendre un avis sur l'attribution des subventions, avant un passage en conseil municipal.
Chaque association, ayant déposé un dossier, sera sollicitée pour présenter son projet devant le Comité.
La sélection des projets se fera, dans la limite de l'enveloppe budgétaire totale disponible, sur la base des critères suivants :

- la pertinence du projet ;
- la cohérence du dossier ;
- le caractère innovant du projet ;
- l'implication du projet sur un ou plusieurs axes du Pacte Eco-citoyen vincennois ;
- le réalisme budgétaire ;
- les partenariats réalisés.

3ème étape : Envoi d'un courrier à l'association

- Ce courrier rappelle les caractéristiques de la subvention et précise les modalités de versement de la subvention.
- Le montant de la subvention retenue et qui sera attribuée sur présentation des justificatifs.

4ème étape : Délibération du Conseil Municipal :
Décembre 2023.

5ème étape : Versement
Le versement de la subvention est conditionné par la présentation de factures acquittées correspondant au montant de la subvention votée. Si le montant des justificatifs s'avère inférieur, la subvention sera réduite et calculée au prorata des dépenses effectives. A l'inverse, si le montant est supérieur, la subvention accordée par le Conseil municipal est un montant maximum alloué.
Si, pour des raisons diverses, les engagements présentés par l'association ne pouvaient finalement être tenus, la Ville se réserverait le droit de pouvoir revenir sur la subvention accordée.

Quelques exemples de projets subventionnés dans le cadre des précédentes éditions de l'appel à projets

1- L'organisation par l'association Fête le savoir d'une journée scientifique ouverte au public autour des énergies renouvelables.

2- La création de couvertures de livres colorés à partir de carton recyclé, en partenariat avec les Cartoneros, dans le cadre de Festival America.

3- Un projet de reboisement du centre équestre du Club Bayard Equitation.

4- La création d'un jardin partagé par l'association Grainenville dans une résidence privée.

5- Des actions de sensibilisation au développement durable et des achats écologiques pour un tournoi sportif, organisé par le Vincennes Badminton Club.

6- La mise en place d'ateliers d'autoréparation d'objets par l'association Le Repaire.

7- Un projet de potager surélevé autonome, porté par le Rotary Club Paris Est, en partenariat avec les élèves du lycée Claude Nicolas Ledoux.

8- La création d'une pièce d'éco-théâtre sur la thématique des déchets par la Compagnie Arborescent.e.s.

9- La mise en place du projet « En boîte le plat », un réseau de boîtes en verre consignées visant à remplacer les emballages jetables dans les commerces de bouche et la restauration, portée par l'association Ca Nous Emballe.

De nombreux autres thèmes sont également à explorer : favoriser les solidarités, promouvoir les circuits courts, favoriser le réemploi des objets, protéger la biodiversité, préserver la ressource en eau, encourager l'éco-mobilité, etc.